

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2026 A 19H30

Présents : Mme ACCABAT, Mme ACKERMANN, Mme BRENAC, M. CHARRON, Mme CHEVANCE, M. COUINEAU, M. DECOMBE, Mme DISERVI, M. ENGERAND, M. FOUGERES, Mme LUTZ, M. MOUSSET, Mme SOURIAU.

Excusés : Mme BRAEMS (pouvoir à Mme BRENAC), Mme CANET, M. COTIGNY (pouvoir à Mme DISERVI), M. DEGRAVE (pouvoir à M. FOUGERES), M. GOMPERTZ (pouvoir à M. CHARRON), Mme TOLKER-NIELSEN.

Secrétaire de séance : M. COUINEAU

Quorum : oui

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
- 2) Autorisation de mise en vente appartement 25 03, au 3 rue des Arches
- 3) Autorisation de vente de l'appartement 25 03 au 3, rue des Arches
- 4) Décisions du Maire
- 5) Questions diverses

1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Adopté à l'unanimité

2 - Autorisation de mise en vente appartement 25 03, au 3 rue des Arches

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'acquisition de deux datons réceptionnées lors de la livraison du lotissement les Arches par Bouygues Immobilier,

Considérant l'une de ces datons soit l'appartement F3, numéro 25 03 de 69.89m² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099, avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64, dans le lotissement des Arches,

Considérant que l'appartement n'est pas occupé,

Considérant qu'il est nécessaire de garder cette dation pour la commune,

Compte tenu du parc immobilier existant,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de l'appartement F3, Numéro 25 03, de 69.89m² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099, avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64, dans le lotissement des Arches,
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette mise en vente

Approuvé à l'unanimité

3 - Autorisation de vente de l'appartement 25 03 au 3, rue des Arches

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 26 janvier 2026 autorisant Madame le maire à effectuer la mise en vente de l'appartement F3, numéro 25 03 de 69.89m² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099, avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64, dans le lotissement des Arches, de gré à gré,

Considérant que l'appartement n'est pas occupé,

Considérant l'offre de M. GRUMETE Kévin et Mme CAVELIER Emily par le biais de ESSA IMMOBILIER,

Considérant le fait que les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré, l'appartement F3, numéro 25 03 de 69.89m² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099, avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64, dans le lotissement des Arches, au prix de 315 000 euros nets vendeurs à M. GRUMETE Kévin et Mme CAVELIER Emily par le biais de ESSA IMMOBILIER,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarial correspondant

Approuvé à l'unanimité

4 - Décisions

24_2025D	17/12/2025	Marché 202509 - Trvx ALSH, rénovation écoles et réfectoire - Notification
25_2025D	22/12/2025	FONGIBILITE DES CREDITS - VIREMENT DE CREDITS

5 - Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brenac remercie l'assemblée et lève la séance à 19h36.